

# Rôle et fonction des élus CSE

Entreprise de moins de 50 salariés\*

Réf: AR-MA001

## Objectifs :

Comprendre et maîtriser les missions du CSE de moins de 50 salariés ; Connaitre les droits et obligations ; Exercer ses attributions ; Assister efficacement les salariés

## Pré-requis :

Aucun pré-requis nécessaire

## Public :

Membres du CSE, représentants syndicaux d'une entreprise de 11 à 49 salariés

## Nombre de stagiaires/session :

8 Pers. Max

## Délais d'accès :

Nous contacter

1 Jour

7h présentiel

INTER

525€\* /Pers.

INTRA

Nous contacter

\*Tarifs net de taxe

Formation 100% digitale grâce à la classe numérique possible sur demande



## Méthodes mobilisées :

Cours théoriques & exercices pratiques

## Modalités d'évaluation :

- Evaluation des acquis en cours et fin de formation à travers quizz, exercices pratiques, jeux de rôle, mise en situation, etc.
- Evaluation de satisfaction à "chaud" à la fin de la formation
- Evaluation à "froid" quelques semaines après la formation

À l'issue du stage, une attestation de fin de formation sera délivrée aux stagiaires ayant participé à la formation

\*Ce format de formation existe aussi pour les entreprises de plus de 50 Salariés

## Programme :

- **Mise en place du CSE de moins de 50 salariés**
  - Déterminer la période de mise en place le CSE
  - Négocier le protocole d'accord préelectoral
  - Membres, heures de délégation, durée des mandats, cumul
- **Identifier les attributions du CSE**
  - Présenter les réclamations individuelles et collectives
  - Connaitre les différences par rapport aux délégués du personnel (santé, sécurité et conditions de travail)
  - Assurer la correspondance avec l'inspecteur du travail
  - Détecter à quel moment recourir à un expert
- **Comprendre les règles et moyens de fonctionnement du CSE**
  - Statut des membres
  - Moyens de fonctionnement
  - Heures de délégation
  - Secret professionnel et Confidentialité
  - Statut protecteur des élus
  - Délit d'entrave
- **Maitriser son rôle d'interface entre la Direction et les collaborateurs**
  - Transmettre les questions en respectant délais et forme
  - Faire passer les messages en réunion et obtenir des réponses.
  - Utiliser le registre du CSE.
  - Communiquer les réponses aux salariés.
  - Faire des propositions pertinentes.
  - Participer à des enquêtes.

"Conjuguons ensemble les compétences de demain"



Pour nous contacter:

06.13.15.48.26

contact@artis-formation.com

www.artis-formation.com